



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 7 -
SÉANCE N° 529 DU 24 JUIN 2024

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2024

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon (à partir de 19 h 05), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 24), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 38), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Geneviève Pham-Sigmann (jusqu'à 19 h 05), Michel Neveu a donné pouvoir à Éric Paris, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Pétron, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière et Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul.

Était excusé

Henri Renié, conseiller municipal.

Lucile Périn et Bruno Flécharde sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 26 juin 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 24 JUIN 2024

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants,

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2024,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les répartitions budgétaires par chapitre,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La décision modificative n°1 se présente de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPALSECTION DE FONCTIONNEMENTDEPENSES

chapitre	compte	DM1
011-CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	62876-À UN GFP DE RATTACHEMENT	677 000,00
	6288-AUTRES	-741,60
TOTAL CHAPITRE 011		676 258,40
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	6336-COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL	-10 000,00
	64111-RÉMUNÉRATION PRINCIPALE	-746 000,00
	64112-SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	-8 000,00
	64113-NBI	-5 000,00
	64118-AUTRES INDEMNITÉS	-135 000,00
	64131-RÉMUNÉRATIONS	-144 000,00
	6417-RÉMUNÉRATIONS DES APPRENTIS	-9 000,00
	6451-COTISATIONS À L'U.R.S.S.A.F.	-155 000,00
	6453-COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	-254 000,00
	6454-COTISATIONS AUX A.S.S.É.D.I.C.	-5 000,00
	64731-VERSÉES DIRECTEMENT	-6 000,00
TOTAL CHAPITRE 012		-1 477 000,00
023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	109 000,00
TOTAL CHAPITRE 023		109 000,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		-691 741,60

RECETTES

chapitre	compte	DM1
002-RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	002-RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-741,60
TOTAL CHAPITRE 002		-741,60
731-FISCALITÉ LOCALE	73111-IMPOTS DIRECTS LOCAUX	-258 000,00
	73123-TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIÈRE	-550 000,00
TOTAL CHAPITRE 731		-808 000,00
	74111-DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES	11 000,00
	741123-DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) DES COMMUNES	91 000,00
74-DOTATIONS ET PARTICIPATION	741127-DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) DES COMMUNES	-13 000,00
	74833-ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE FONCIERE	28 000,00
TOTAL CHAPITRE 74		117 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-691 741,60

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

chapitre	compte	DM1
5001-PLAN QUALITÉ VOIRIE	2315-INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	107 000,00
TOTAL CHAPITRE 5001		107 000,00
5002-PLAN VÉGÉTALISATION	2312-AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	25 000,00
TOTAL CHAPITRE 5002		25 000,00
5009-DOTATION ÉQUIPEMENTS	2041511-BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	109 000,00
	21828-AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	-50 000,00
	2188-AUTRES	-22 000,00
TOTAL CHAPITRE 5009		37 000,00
5010-DIVERS AMÉNAGEMENTS URBAINS	2315-INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10 000,00
TOTAL CHAPITRE 5010		10 000,00
5011-AMÉNAGEMENTS CENTRE VILLE	2315-INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-70 000,00
TOTAL CHAPITRE 5011		-70 000,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		109 000,00

RECETTES

chapitre	compte	DM1
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	109 000,00
TOTAL CHAPITRE 021		109 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		109 000,00

Article 2

La décision modificative n°1 pour l'année 2024 est approuvée.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, trois conseillers municipaux s'étant abstenus (Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino et Lucile Périn) et cinq conseillers municipaux ayant voté contre (Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Souldani, Stéphanie Hibon-Arthuis et Didier Pillon).

Le Maire

Signé : Florian Bercault